

Soirée d'information boulevard Chauveau Ouest  
20 juin 2013

Sont présents :

Ville de Québec

M<sup>me</sup> Cristina Bucica, conseillère en consultations publiques

M<sup>me</sup> Andrée Plante, première technicienne, Division du transport

M. Ivan Simard, technicien à la circulation, Arrondissement SFSCR

M. Jean Guilbault, conseiller municipal du district électoral Laurentien

M. Gino Lévesque, commandant, service de police de la Ville de Québec

M. Jean Mayer-Chamard, commandant adjoint, service de police de la Ville de Québec

Assistent également à cette rencontre :

Environ 50 citoyens.

---

## Ordre du jour de la rencontre :

1. Survol de la démarche
2. Retour sur la rencontre du 18 octobre 2012
3. Retour sur les problèmes soulevés dans la pétition déposée au conseil d'arrondissement en novembre 2012
4. Période de questions et commentaires des citoyens
  - ❖ Interventions ponctuelles du service de police sur les aspects qui les concernent

### 1. Survol de la démarche

M<sup>me</sup> Cristina Bucica fait un bref survol de la démarche poursuivie au cours des deux dernières années pour tenter d'améliorer la circulation sur le boulevard Chauveau Ouest :

- 2010 - à la demande de citoyens, le conseil de quartier de l'Aéroport a interpellé l'arrondissement afin de discuter des problèmes de circulation sur le boulevard Chauveau Ouest;
- 2011- 2012 - trois rencontres du comité de travail formé de 2 membres du conseil de quartier (dont 1 résidant du secteur), 3 citoyens du secteur impliqués dans le dossier, le conseiller municipal du district et 3 ressources de la Ville;
- 8 mai 2012 - rencontre avec la population : présentation du meilleur scénario retenu suite aux discussions et à l'analyse du dossier;
- Juillet 2012 – mise en place de mesures retenues
- 18 octobre 2012 - 2e rencontre avec la population;
- novembre 2012 – pétition déposée au conseil d'arrondissement;
- janvier 2013 – Modification à la programmation des feux de circulation
- 20 juin 2013 - 3<sup>e</sup> rencontre avec la population : présentation des réponses aux différents points de la pétition et nouvelle proposition de marquage.

## **2. Présentation du 18 octobre**

M<sup>me</sup> Andrée Plante rappelle les trois principaux constats qui se dégagent de cette soirée :

- Temps d'attente trop long aux feux de circulation
- Manque de surveillance policière
- Désaccord généralisé sur la perte du stationnement

## **3. Retour sur les problèmes soulevés dans la pétition déposée au conseil d'arrondissement**

M<sup>me</sup> Plante passe en revue les problèmes soulevés dans la pétition pour répondre ou préciser quelles sont les interventions proposées.

- Revoir la synchronisation des feux de circulation : la Ville a réduit la longueur du cycle de 120 à 90 secondes en dehors des heures de pointe. Cela a comme impact une diminution du temps d'attente de 40 secondes si les feux pour piéton n'ont pas été activés (et de 30 secondes s'il y a eu activation des feux piétons).
- Diminuer la vitesse permise : la vitesse permise ne peut pas être diminuée sur cette artère, elle reste à 50 km/h conformément au Code de la sécurité routière.
- Signaliser la présence de zones scolaires : s'il est vrai que des écoliers utilisent ce trajet, les zones scolaires ne sont pas situées directement sur le boulevard Chauveau Ouest, mais sur la rue de l'Étincelle et la rue Buffon. Une zone scolaire est délimitée par les limites de propriété de l'école. Il n'y aura donc pas de signalisation de zone scolaire.
- Interdire les véhicules lourds sur la rue de l'Étincelle : c'est la première fois qu'un problème de cette nature sur cette rue est soulevé à la Ville. Mme Plante souhaite avoir plus de précisions pour pouvoir répondre.
- Intervenir auprès du Ministère des Transports : des démarches ont été faites et la Ville attend des réponses.
- Augmenter la surveillance policière : M. Gino Lévesque apporte des précisions concernant les opérations policières et les constats d'infraction émis sur le boulevard Chauveau Ouest. Il précise que le boulevard Chauveau Ouest fait partie des priorités du plan d'action en matière de sécurité routière de l'arrondissement. En 2012, plus de 300 constats d'infractions ont été émis, dont plus de la moitié pour excès de vitesse. Il s'agit de 2 % de l'ensemble de contraventions sur le territoire de l'arrondissement. Par ailleurs, depuis le début de l'année 2013, la police a fait déjà 74 opérations de contrôle de la vitesse sur le boulevard Chauveau Ouest et cette artère continuera de rester dans la liste des priorités pour la police.
- Modifier le marquage pour permettre le stationnement : à la suite du mécontentement exprimé par les résidents par rapport à la perte du stationnement sur le boulevard Chauveau Ouest, la Ville propose un nouveau marquage pour permettre le stationnement sur plusieurs tronçons. Les bandes cyclables seront donc déplacées et les voies de refuge centrales seront éliminées, sauf à l'intersection du boulevard Chauveau Ouest et de l'avenue Benjamin-Sulte.

#### 4. Questions et commentaires du public :

##### Synchronisation et durée du cycle des feux de circulation

- Un des initiateurs de la pétition constate que la synchronisation des feux est maintenue durant les heures de pointe, qui coïncident avec l'heure de début des classes. Il aurait souhaité que le cycle soit modifié à l'intersection du boulevard Chauveau Ouest et de la rue de l'Étincelle afin de faciliter la traverse des écoliers. Il demande si les heures durant lesquelles le cycle des feux de circulation est réduit à 90 secondes ne pourraient pas être ajustées pour commencer à 8 h au lieu de 9 h). On répond que les périodes de programmation sont standardisées sur l'ensemble du territoire de la Ville. Par ailleurs, si on réduisait le cycle durant les heures de pointe, cela nuirait à la fluidité de la circulation sur l'ensemble du boulevard.
- Un autre signataire de la pétition soulève une autre problématique à cette intersection : celle des autobus scolaires qui ont déjà de la difficulté à tourner à gauche pour aller chercher les élèves à la sortie des classes. Le problème va empirer selon lui avec la disparition de la voie centrale. Il propose d'évaluer la possibilité d'instaurer un virage protégé à gauche durant cette période. On prend en note cette problématique et on évaluera la situation. Mme Plante explique que lorsqu'on installe un virage protégé, celui-ci reste habituellement en fonction pour la journée (pas seulement pour une durée de 30 minutes par jour).

##### Marquage et stationnement

- Les résidents du boulevard Chauveau Ouest se disent généralement contents du retour du **stationnement** sur le boulevard Chauveau Ouest, tel que demandé par plusieurs citoyens, et considèrent que la solution proposée est valable. Seulement deux personnes se disent plutôt déçues de le voir réapparaître: une personne considère que le stationnement sur rue n'est pas assez utilisé pour être justifié, l'autre indique que les voitures stationnées risquent de nuire à la visibilité des automobilistes qui veulent tourner à partir des rues perpendiculaires.
- Trois citoyens déplorent toutefois la disparition de la **voie centrale** de refuge pour le virage à gauche, car celle-ci facilitait la vie aux résidents qui voulaient tourner à gauche vers leur entrée ou sur une rue perpendiculaire. Un résident de la rue Diderot préfère la situation actuelle, car il avait remarqué une amélioration considérable depuis que le nouveau marquage était en place. Une deuxième personne préférerait la situation initiale et une troisième propose d'enlever la bande cyclable plutôt que la voie centrale. D'autres citoyens confirment que même avec la bande de refuge, cela leur prenait beaucoup de temps pour entrer ou sortir de chez eux.
- Certaines **inquiétudes** sont également exprimées par rapport au marquage proposé : on craint que la piste cyclable devienne un boulevard à quatre voies, les gens étant portés à dépasser par la droite ou à ne pas respecter l'interdiction de virage à droite sur la rue de l'Étincelle par exemple. Par ailleurs, on craint un étranglement dans la zone de l'arrêt de l'autobus près de l'avenue Benjamin-Sulte. Mme Plante explique que l'arrêt d'autobus sera indiqué par une zone hachurée au sol et qu'en plus du marquage, la bande cyclable sera délimitée par des délinéateurs (*bollards*) durant la période d'opération. On précise aussi que

plus le stationnement sur rue va être utilisé par les résidants, plus l'effet visuel escompté de rétrécissement du champ de vision sera efficace pour diminuer la vitesse des déplacements.

- Trois citoyens se disent contents de voir qu'on maintient la présence de **bandes cyclables** sur cette artère. Une personne se demande si un lien sera fait avec le tronçon situé de l'autre côté du viaduc au-dessus de l'autoroute Henri-IV, une autre demande si le trajet ne pouvait pas emprunter plutôt l'avenue Benjamin-Sulte, étant donné que le trajet vers la route de l'Aéroport ne conduit pas vers une autre voie cyclable. Un citoyen considère que, tout comme le boulevard, la bande cyclable se transforme souvent en piste de course; les groupes de cyclistes roulent trop vite et souvent empiètent sur la voie de circulation automobile. Il propose d'afficher la vitesse maximale pour les cyclistes aussi. On prend acte de ces préoccupations et on précise que les aménagements des pistes et bandes cyclables se font graduellement en suivant les orientations du Plan directeur du réseau cyclable, il est donc préférable que la bande soit aménagée sur toute la longueur du boulevard.

### **Surveillance policière**

- Quelques citoyens considèrent que la présence policière dans le secteur n'est pas suffisante. Une personne mentionne aussi que les autobus ou les camions qui roulent trop vite ne se font jamais arrêter. M. Lévesque présente des statistiques concernant le nombre d'opérations policières et le nombre de constats émis.
- Une personne demande que les opérations policières ne se fassent pas toujours à la même heure et au même endroit. Elle affirme que des camions roulent à 110 km à partir de 6 h du matin et ils réussissent à attraper le cycle réglé pour 50 km à l'heure. Un citoyen propose également de varier les endroits où se fait la surveillance policière, autrement les gens s'habituent et diminuent leur vitesse seulement à cet endroit.
- Un résidant soulève une problématique de circulation à l'intersection du boulevard Chauveau Ouest et de l'avenue Notre-Dame, ainsi qu'un problème de vitesse et de bruit créé par des motos ou des véhicules modifiés qui transforment la rue en piste de course. Il demande que des opérations policières soient également faites de nuit, à la sortie des bars, et que le niveau de bruit soit également mesuré. M. Lévesque précise que des instruments ont été achetés dans le cadre d'un projet pilote et que les policiers sont en formation ces jours-ci, ils devront être en mesure de s'en servir bientôt.
- Une citoyenne rappelle que ça roule vite partout, pas seulement sur le boulevard Chauveau Ouest, et que la plupart des citoyens sont un peu délinquants aussi. M. Lévesque précise que dans le plan de prévention pour la sécurité routière, des mesures de coercition sont combinées à des mesures de sensibilisation et de réaménagement physique des voies de circulation. En combinant ces différentes façons d'agir, la Ville a plus de chances de régler le problème de vitesse.

### **Zone scolaire**

- Un des initiateurs de la pétition demande si on prévoit installer une signalisation pour les traverses pour piétons sur le boulevard Chauveau Ouest pour indiquer qu'il y a des écoliers qui traversent. On précise que la Ville suit les normes du ministère en cette matière. Le citoyen affirme qu'un cas similaire bénéficie d'une signalisation avancée de l'autre côté du viaduc, dans le secteur du boulevard de l'Ornière.

- Un autre citoyen considère que les normes du ministère devraient être appliquées avec souplesse et que des exceptions pourraient être faites lorsqu'il y a des raisons valables.

#### **Autres sujets :**

- Signalisation contre l'utilisation du **frein à moteur** : la signalisation actuelle est peu visible, car elle est trop proche de l'intersection avec la route de l'Aéroport. On suggère de déplacer le panneau vers l'est, plus proche de la lumière (à l'endroit où les voitures vont se préparer à arrêter).
- Intersection avec la route de l'Aéroport et **circulation de transit** : On signale également qu'aux heures de pointe, il est difficile de tourner à droite sur le boulevard Chauveau Ouest en direction est à partir de la route de l'Aéroport. Pour éviter cette intersection, plusieurs automobilistes empruntent les rues du Haut-Saint-Maurice et Benjamin-Sulte ou de l'Étincelle.
- Circulation de **véhicules lourds** sur la rue de l'Étincelle : un citoyen indique un problème de transit de véhicules lourds sur sa rue, photo à l'appui. Une possible explication est reliée à la configuration de certaines intersections qui rend difficile les virages, incitant les camionneurs à emprunter la rue de l'Étincelle comme raccourci. M. Simard fera le suivi nécessaire avec la compagnie pour qu'elle sensibilise ses chauffeurs. On invite également les résidents qui remarquent de telles situations de ne pas hésiter à appeler à l'arrondissement pour transmettre le nom de la compagnie dont les camions passent souvent. Une intervention de la Ville auprès de la compagnie a des chances d'être plus rapide et plus efficace que l'adoption d'un règlement pour l'installation d'une signalisation interdisant le camionnage. Un citoyen confirme que des interventions similaires auprès du RTC a porté fruit. Toutefois, dans une étude globale sur le réseau de camionnage dans le secteur, le transit dans les rues locales sera considéré et pourra être réglementé.
- Un citoyen invite la Ville à faire des pressions sur le ministère des Transports pour prolonger l'autoroute de la Capitale, comme prévu dans une étude datant de 1976.
- M. Jean Guilbault, conseiller municipal, remercie les citoyens et les représentants de la Ville pour cette rencontre. Un beau travail de collaboration a été fait jusqu'à présent. Il mentionne que la Ville espérait pouvoir annoncer un projet pilote de photos radars dans le secteur, mais malheureusement le ministère n'a pas encore pris sa décision ni choisi les endroits où seront installés ces équipements. C'est un comité d'experts qui prendra cette décision d'ici la fin de l'année.
- Un membre du conseil de quartier demande quel est l'**échancier** prévu des travaux. On précise qu'à la suite de la transmission des plans, un délai d'environ trois semaines doit être prévu pour effacer le marquage existant et faire le nouveau. Évidemment, des contraintes liées à la température peuvent avoir un impact sur ce délai.
- Le président du conseil de quartier propose de trouver une façon d'**informer les citoyens** des raisons qui ont mené au changement du marquage. On considère qu'il s'agit d'une bonne suggestion.

Compte rendu rédigé par Cristina Bucica, conseillère en consultations publiques, Arrondissement Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

26 juin 2013